

# FO MIEUX LE SAVOIR



L'information de la section FO-DGFiP 95 – Numéro 9  
20 décembre 2012

## Fin de la notation et mise en place de l'évaluation pour 2013

Cette nouvelle procédure est l'application du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État modifié.

**FO DGFIP** condamne ce texte et en demande l'abrogation. **FO DGFIP** revendique un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

La discussion sur ce sujet à la DGFIP s'est faite dans la confusion la plus totale et sans qu'à aucun moment un relevé de discussion ne soit établi, mais surtout sans que les demandes des OS ne soient prises en compte.

Ainsi, dans cette discussion, pour une fois, les OS s'étaient prononcées unanimement contre le projet d'instauration d'un recours hiérarchique qui laisserait l'agent discuter seul de la révision de sa bonification avec le notateur de 2<sup>ème</sup> niveau.

Résultat : le recours hiérarchique a été instauré et va court-circuiter totalement les CAP locales, remettant ainsi en cause leur existence même. En effet, l'instauration de ce dialogue direct a bien comme conséquence de contourner les représentants du personnel en CAPL.

## Tu vœux ou tu vœux pas ?

Le DGFIP vient de décréter la mobilisation générale.

Tous les chefs de DISI sont sur les dents

**Leur mission** : Mettre en place "les moyens de communication moderne comme le mode audio-vidéo sur chaque micro ordinateur".

**Objectif** : Permettre au Directeur de présenter ses vœux oralement aux agents de la DGFIP.

Du point de vue financier, le Syndicat estime à 1 600 jours/agents, la mobilisation des différents intervenants réquisitionnés pour cette opération.

Il faut y ajouter les dépenses liées aux déplacements de ces collègues et l'achat des fournitures informatiques pour permettre à tous de voir le visage du DG sur sa station de travail.

Au moment où de nombreuses Directions locales sont en cessation de paiement, l'utilité de cette opération de communication reste à démontrer : il y a longtemps que les agents de la DGFIP ne croient plus au Père Noël.



## Mutation des inspecteurs : mise en place des RAN

La campagne de mutation 2013 démarre, la DGFIP a déterminé l'affectation nationale actuelle (RAN et mission structure) de chaque Inspecteur des Finances Publiques de la FGP afin de la mettre au regard des emplois implantés du TAGERFIP.

Cette affectation notifiée à chaque Inspecteur lui permettra de participer, ou non, au mouvement de mutation à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2013 dont la campagne commence en cette fin d'année 2012.

Ainsi, tous les inspecteurs des Finances Publiques, quelle que soit leur origine administrative, pourront solliciter, dès le mouvement national, une affectation dans un département (DDFIP, DRFIP ou direction nationale ou spécialisée), dans une zone géographique au sein de ce département résidence d'affectation nationale (RAN) et sur domaine d'activité (mission/structure).

Rappelons qu'une RAN englobe, dans une même entité de gestion, la commune siège d'un service de l'ex DGI et les communes sièges de trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP. Chaque département comprend plusieurs RAN et il existe 566 RAN sur l'ensemble du territoire.

A compter du 18 décembre 2012, les candidats à mutation, y compris les inspecteurs en 1<sup>ère</sup> affectation, doivent saisir leur demande dans AGORA module « demande de vœux ».

Une fois que cette demande est validée, les postulants l'éditent et la transmettent en version papier, après signature, le cas échéant accompagnée des pièces justificatives, au service Ressources Humaines local.

## Calendrier des opérations

### . jusqu'au 21/01/2013 pour :

- tous les inspecteurs titulaires
- à titre **prévisionnel**, les contrôleurs « proposés excellent » en CAP Locale pour la liste d'aptitude 2013 de B en A
- à titre **prévisionnel**, les admissibles de l'examen professionnel 2013 de B en A qui doivent déposer également une demande d'affectation (attention : dans AGORA « demande de vœux », ils ne doivent pas cocher « conservatoire » car cet item renvoie à d'autres catégories de demande).

### . jusqu'au 01/02/2013 pour :

- les inspecteurs stagiaires de la promotion 2012/2013 actuellement à l'ENFiP.

Pour tout renseignement concernant l'établissement de votre demande de mutation, n'hésitez pas à contacter :

Véronique REDARCE

Permanente FO DGFIP 95

01.34.25.12.20

ou par mail :

[fo.ddgfip95@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddgfip95@dgfip.finances.gouv.fr)



## **Modernisation de l'Action Publique : la RGPP repeinte en rose ?**

Mardi 18 décembre, à l'issue du 1<sup>er</sup> comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP), le Premier ministre a annoncé la première vague de politiques publiques qui seront auditées en 2013.

Afin d'arriver à l'équilibre des comptes de la France en 2017, le gouvernement espère trouver quelque 120 milliards d'euros dans les cinq prochaines années.

Cet effort serait réparti pour moitié par des hausses d'impôts, pour moitié par des réductions de dépenses publiques.

### **La MAP est déclinée en 50 mesures autour de cinq thèmes :**

- Simplifier l'action publique ;
- Mesurer la qualité du service public ;
- Accélérer la transition numérique ;
- Évaluer pour moderniser les politiques publiques ;
- Intégrer les agences et les opérateurs dans la modernisation de l'action publique.

Voulant éviter toute assimilation avec la RGPP, le gouvernement annonce laisser tout leur rôle aux audits pour identifier les éventuels gâchis d'argent public.

Ces audits auront trois objectifs :

- l'amélioration des résultats (éducation prioritaire, lutte contre le décrochage scolaire, soutien à la vie étudiante, scolarisation des élèves handicapés),
- la meilleure organisation et la simplification des interventions (sécurité sanitaire des aliments, service public local de l'emploi, soutien au spectacle vivant),
- les réformes structurelles, *a priori* celles qui seront sources des économies les plus conséquentes dont les 80 milliards d'euros d'aides aux entreprises.

**Chaque ministre aura la responsabilité de faire dresser ses audits** et missionnera les auditeurs de son choix pour les mener dans des délais ne pouvant excéder six mois.

Un guide méthodologique a déjà été élaboré par les inspections générales des Finances, de l'Administration et des Affaires sociales qui préconise une phase de « diagnostic partagé » et une phase de « scénarios ».

Un comité de pilotage restreint est mis en place auprès du Premier ministre. Présidé par le directeur de cabinet du Premier ministre, il associe les ministres de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu, et du Budget, Jérôme Cahuzac.

La démarche s'appuiera enfin sur une concertation étroite avec les agents publics et les organisations représentatives des personnels (sic !).

Les discussions ouvertes en septembre dernier par la ministre en charge de la réforme de l'État et de la fonction publique dans le prolongement de la grande conférence sociale permettront de préciser les modalités du dialogue social qui accompagnera la modernisation de l'action publique.

Elles doivent également définir des priorités partagées pour améliorer les conditions de travail, moderniser les pratiques d'encadrement, enrichir et diversifier les parcours professionnels des agents publics.

Les mesures mises en œuvre concerneront l'État, mais aussi par les collectivités locales et la Sécurité sociale, voire les trois en partenariat.

Dans un communiqué, la Fédération Générale des Fonctionnaires FO a dénoncé que « ... *la RGPP, tant critiquée dans son aspect exclusivement comptable, va bien continuer. Seuls les mots changent !* ».

Par ailleurs, pour la FGF-FO, la mise en place d'un baromètre indépendant de la qualité des services publics où chaque usager pourra s'exprimer est à mettre en parallèle avec la volonté du gouvernement d'écouter les organisations représentatives des fonctionnaires.

La démarche stratégique de la DGFIP, dont les missions ne sont pas reconnues, rappelons-le, comme « prioritaires », s'inscrit totalement dans cette nouvelle version de la RGPP.

**Chacun comprendra que la MAP impose à la DGFIP d'être une nouvelle fois exemplaire, voire emblématique, en matière de réduction des dépenses publiques (moins d'emplois, moins de crédits budgétaires et moins de structures administratives).**